



Commission canadienne  
des grains      Canadian Grain  
Commission

# **Commission canadienne des grains**

**Le 31 mars 2008**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

L'honorable Gerry Ritz  
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire  
et ministre de la Commission canadienne du blé

**Canada**



# Table des matières

<b>SECTION I – VUE D’ENSEMBLE .....</b>	<b>1</b>
<b>Message du Ministre .....</b>	<b>2</b>
<b>Message du commissaire en chef .....</b>	<b>3</b>
<b>Déclaration de la direction .....</b>	<b>4</b>
<b>Renseignements sommaires .....</b>	<b>5</b>
<b>Résumé du rendement ministériel.....</b>	<b>10</b>
<b>SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME SELON LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES .....</b>	<b>17</b>
<b>Résultat stratégique n° 1 : Un système d’assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux.....</b>	<b>19</b>
<b>Résultat stratégique n° 2 : Assurance de la quantité uniforme et fiable des expéditions de grains canadiens.....</b>	<b>22</b>
<b>Résultat stratégique n° 3 : Les activités de recherche et développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien.....</b>	<b>24</b>
<b>Résultat stratégique n° 4 : La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du régime de manutention des grains.....</b>	<b>26</b>
<b>SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>29</b>
<b>Lien avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada.....</b>	<b>30</b>
<b>Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (incluant les ETP) .....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 2 : Postes votés ou législatifs.....</b>	<b>32</b>
<b>Tableau 3 : Sources de revenus disponibles .....</b>	<b>33</b>
<b>Tableau 4 : Fonds renouvelable.....</b>	<b>33</b>
<b>Tableau 5 : Frais d’utilisation/Frais d’utilisation externes.....</b>	<b>33</b>
<b>Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires et vérifications externes .....</b>	<b>33</b>
<b>Tableau 7 : Vérifications internes et évaluations.....</b>	<b>33</b>
<b>Tableau 8 : Politiques concernant les voyages .....</b>	<b>33</b>
<b>Tableau 9 : États financiers de la CCG .....</b>	<b>33</b>
<b>SECTION IV – AUTRES SUJETS D’INTÉRÊT .....</b>	<b>34</b>



## **SECTION I – VUE D'ENSEMBLE**

## Message du Ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et aux Canadiennes le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains (CCG) pour l'exercice 2007-2008.



En ma qualité de ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, je considère comme un privilège de travailler à la résolution des difficultés que connaît actuellement le secteur, tout en m'efforçant de créer des occasions favorables à long terme. Étant donné mon expérience passée en tant que producteur et dans la vie publique, je suis bien placé pour connaître l'importance que revêt notre secteur pour l'économie canadienne et la qualité de vie de nos concitoyens. Je suis fier par ailleurs du fait que les organisations du portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire, Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Financement agricole Canada, la Commission canadienne des grains, la Commission canadienne du lait ainsi que le Conseil national des produits agricoles, partagent mon appréciation de la place qu'occupent les agriculteurs dans le tissu de notre nation.

Depuis son arrivée au pouvoir, le présent gouvernement a posé des gestes concrets en faveur des agriculteurs canadiens. Nos réalisations entourant le programme *Cultivons l'avenir* par exemple sont la preuve de notre détermination à faire en sorte que l'industrie devienne plus rentable, plus novatrice et davantage axée sur le marché, une industrie qui contribue à la santé et au bien-être des Canadiens et des Canadiennes. Je compte sur nos partenaires du portefeuille de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour continuer de miser sur cette solide base d'action et de collaboration dans l'intérêt des agriculteurs et de toute la population canadienne.

Le 13 décembre 2007, j'ai présenté au Parlement le projet de loi C-39, loi visant à modifier la *Loi sur les grains du Canada*. Les modifications proposées contribueront à moderniser la *Loi sur les grains du Canada* ainsi que la CCG de manière à ce qu'elle puisse répondre à l'évolution des besoins du secteur céréalier. Elles consistent notamment à préciser la mission de la CCG, à axer les efforts de la CCG sur les activités à valeur ajoutée pour l'industrie des grains et à consolider les mesures d'exécution. Les réformes proposées concordent avec les objectifs formulés dans le cadre pour l'agriculture *Cultivons l'avenir* et concourront à instaurer un secteur céréalier concurrentiel et innovateur en réduisant les coûts, en modernisant la réglementation et en offrant le choix aux producteurs.

Le 11 février 2008, j'ai annoncé l'abandon de la distinction visuelle des grains à titre d'exigence pour l'enregistrement des huit catégories de blé de l'Ouest canadien. Cette mesure incitera les sélectionneurs et les producteurs de nouvelles variétés à injecter des ressources additionnelles dans la recherche sur les nouvelles variétés de blé. Le système d'enregistrement des variétés du Canada continuera d'imposer des exigences strictes en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques agronomiques et la résistance aux maladies, de façon à protéger la réputation du Canada comme producteur de blé de qualité.

Le présent rapport décrit de façon détaillée comment la CCG a utilisé ses ressources du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008 pour régir la manutention des grains et fixer et faire respecter des normes de qualité pour le grain, tout en protégeant les intérêts des producteurs et en assurant la fiabilité des grains sur les marchés intérieurs et étrangers.

**L'honorable Gerry Ritz**  
**Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire**  
**et ministre de la Commission du blé du Canada**

## Message du commissaire en chef

Je vous présente le Rapport ministériel sur le rendement 2007-2008 de la Commission canadienne des grains (CCG). La Commission est l'organisme fédéral responsable de fixer les normes en matière de qualité et de réglementer le système de manutention des grains du Canada. Notre vision est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la défense des intérêts des producteurs.

Le Canada est reconnu comme un fournisseur de grains salubres de haute qualité, tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés étrangers. La CCG continue de jouer un rôle essentiel dans le maintien de cette réputation enviable en offrant des services d'assurance de la qualité et de la quantité et en effectuant des analyses de la salubrité des grains. Elle contribue ainsi à l'établissement de l'image de marque des grains canadiens. La Commission collabore étroitement avec les partenaires du portefeuille du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire ainsi qu'avec l'industrie céréalière pour maintenir notre compétitivité sur les marchés et renforcer la position des producteurs canadiens et du système d'assurance de la qualité des grains.

L'exercice 2007-2008 a présenté de nombreuses difficultés à la CCG, notamment : adaptation aux changements apportés au système visuel de classement du Canada, réaction aux préoccupations croissantes des consommateurs concernant l'assurance de la qualité et de la quantité des grains et pressions importantes au chapitre du financement. La CCG a continué d'assurer la prestation de sa mission tout en affrontant ces difficultés. Voici quelques faits saillants du dernier exercice :

- Le projet de loi C-39, loi visant à modifier la *Loi sur les grains du Canada*, a été présenté au Parlement le 13 décembre 2007. Le projet de loi propose d'importants changements à la *Loi sur les grains du Canada* et au mode de fonctionnement de la CCG. Le projet de loi C-39 est soumis à un processus législatif qui comprend de nombreuses étapes et permet aux intervenants de faire des commentaires et de recommander des modifications. Le projet de loi étant toujours à l'étude par le Parlement, la CCG a continué d'exercer ses activités conformément aux dispositions en vigueur de la *Loi sur les grains du Canada*.
- Le gouvernement du Canada a annoncé l'abandon du critère de distinction visuelle des grains (DVG) pour toutes les catégories de blé de l'Ouest canadien à compter du 1<sup>er</sup> août 2008. La CCG est déterminée à collaborer avec les intervenants de l'industrie au maintien de l'intégrité du système d'assurance de la qualité des grains à la suite de l'abandon de la DVG dans le but de protéger la réputation et l'image de marque du Canada et sa compétitivité sur les marchés internationaux des grains.

Je suis heureuse de vous informer que les vérificateurs ont procédé à l'examen de la situation financière de la CCG et que leurs conclusions sont positives. Vous pouvez consulter les états financiers de la Commission sur son site Web, à l'adresse suivante :

<http://grainscanada.gc.ca/cgc-ccg/cr-rm/finance/financcg08-fra.pdf>

Je vous invite à lire le rapport pour en apprendre davantage sur les réalisations de la CCG et la façon dont l'organisme a continué d'exécuter son mandat au cours de l'exercice 2007-2008.



**Elwin Hermanson**  
**Commissaire en chef**  
**Commission canadienne des grains**

## Déclaration de la direction

Je sou mets, à des fins de dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de la Commission canadienne des grains pour l'exercice 2007-2008.

Le document a été rédigé selon les principes d'établissement de rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses 2007-2008 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*; il :

- respecte les exigences relatives à l'établissement de rapports énoncées dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor;
- repose sur les résultats stratégiques et l'architecture des activités de programme du Ministère qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor;
- présente des données constantes, complètes, équilibrées et fiables;
- fournit une base de reddition de comptes quant aux résultats obtenus avec les ressources et les autorisations qui lui sont accordées;
- fait état de la situation financière d'après les chiffres approuvés figurant dans le *Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada*.



---

Gordon Miles  
Directeur de l'exploitation



## Renseignements sommaires

### Fondement

#### Mandat

La Commission canadienne des grains tire ses pouvoirs de la *Loi sur les grains du Canada*. Aux termes de la Loi, la CCG a le mandat de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieurs et étrangers.

#### Vision

La vision de la CCG est d'être un chef de file en matière d'excellence et d'innovation dans les domaines de l'assurance de la qualité et de la quantité des grains, de la recherche et de la défense des intérêts des producteurs.

#### Description et responsabilités du Ministère

L'honorable Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, est le ministre responsable de la CCG. La CCG est dirigée par un commissaire en chef, un commissaire en chef adjoint et un commissaire, tous nommés par le gouverneur en conseil. Le commissaire en chef est responsable devant le Ministre. Le chef de l'exploitation relève du commissaire en chef et coordonne les activités des divisions opérationnelles de la CCG.

La CCG se compose de la Direction, des Services à l'organisme, du Laboratoire de recherches sur les grains, des Services à l'industrie et des Finances. Le siège se trouve à Winnipeg, au Manitoba. Les Services à l'industrie comptaient cinq régions mais, à la suite d'une restructuration interne et d'une période de transition qui devrait s'achever en décembre 2008, elle comptera désormais trois régions : l'Ouest, le Centre et l'Est. Le 31 mars 2008, la CCG comptait 648 équivalents temps plein et 16 bureaux au Canada.

La CCG peut avoir jusqu'à six commissaires adjoints, soit un poste pour chaque grande zone de production de grains au Canada. Les titulaires de ces postes sont aussi nommés par le gouverneur en conseil. En date du 31 mars 2008, la CCG comptait un seul commissaire adjoint. Les commissaires adjoints s'occupent des plaintes et des demandes de renseignements des producteurs et des membres de l'industrie, ainsi que de la promotion des activités de la CCG auprès des agriculteurs.

La CCG améliore les possibilités de commercialisation du grain<sup>1</sup> dans l'intérêt des producteurs grâce à ses services et programmes d'inspection, de pesée, de recherche et de soutien aux producteurs, lesquels sont décrits dans les résultats stratégiques de la section II. La prestation de ces services de manière uniforme se traduit par des transactions équitables sur les grains ainsi que par des expéditions de grains fiables et constantes.

Le financement des programmes et des activités de la CCG provient d'une combinaison de fonds renouvelables et de crédits parlementaires.

---

<sup>1</sup> Par grain on entend les semences désignées par réglementation aux fins de la *Loi sur les grains du Canada*. Cette définition inclut notamment : orge, haricots, sarrasin, canola, pois chiches, maïs, fèves, graines de lin, lentilles, grain mélangé, moutarde, avoine, pois, colza, seigle, carthame, solin, graines de soja, graines de tournesol, triticales et blé.

**Ressources financières (en milliers de \$)**

<b>2007-2008</b>		
<b>Dépenses prévues*</b>	<b>Total des autorisations*</b>	<b>Dépenses réelles</b>
75 997	84 236	74 538

**Ressources humaines (ETP)**

<b>2007-2008</b>		
<b>Prévues</b>	<b>Réelles</b>	<b>Différence</b>
664	648	<b>16*</b>

\* La différence de 8 239 000 \$ entre les dépenses prévues et le total des autorisations reflète les sommes de 7 300 000 \$ approuvée dans le Budget de 2007, de 154 000 \$ assumée pour la vérification interne, de 60 000 \$ pour le report prospectif du budget de fonctionnement de 2006-2007, de 485 000 \$ reçue du Conseil du Trésor pour les indemnités de départ, et de 240 000 \$ pour les conventions collectives.

## Architecture des activités de programme

Le tableau suivant montre l'architecture des activités de programme (AAP) de la CCG pour l'exercice 2007-2008. L'AAP est la structure de base pour la gestion et l'affectation des ressources aux divers programmes et activités destinés à atteindre les résultats escomptés. L'AAP de la CCG en 2007-2008 comporte quatre résultats stratégiques. Chacun de ces résultats stratégiques correspond directement à une activité de programme. Les quatre activités de programme comportent des sous-activités de programme correspondantes.

Résultat stratégique	Activité de programme	Sous-activités de programme <sup>1</sup>
<b>1. Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux</b>	1. Prestation des services d'inspection et d'analyse	1.1 Prestation des services d'inspection et d'analyse pour le système d'assurance de la qualité
		1.2 Soutien scientifique et technique
		1.3 Modification du système en fonction des nouvelles exigences
<b>2. Un système d'assurance de la quantité du grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière</b>	2. Prestation des services de pesée	2.1 Prestation des services de pesée pour le système d'assurance de la quantité
		2.2 Soutien technique au système d'assurance de la quantité
<b>3. Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien</b>	3. Recherches pour comprendre et évaluer les facteurs de qualité des grains	3.1 Méthodes de recherche pour évaluer la qualité des grains
		3.2 Recherche de nouveaux facteurs de qualité
		3.3 Recherche de nouvelles normes en ce qui concerne les grains
<b>4. Défense des droits des producteurs afin que ceux-ci jouissent d'un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains</b>	4. Défense des droits des producteurs	4.1 Administration du système d'agrément et de sécurité financière
		4.2 Gestion de l'affectation des wagons en fonction des demandes des producteurs
		4.3 Traitement équitable des producteurs par les sociétés céréalières et les négociants
		4.4 Fourniture de renseignements relatifs à la qualité des grains aux producteurs

<sup>1</sup> Le Rapport sur les plans et les priorités 2007-2008 de la CCG décrit les plans pour les « principaux programmes et services » associés à chaque activité de programme. Les « principaux programmes et services » coïncident avec les sous-activités de programme dans l'AAP de 2007-2008. Aux termes des lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor, le Rapport ministériel sur le rendement 2007-2008 de la CCG ne présente pas de renseignements au niveau des sous-activités de programme de l'AAP. Le rapport se concentre au niveau des activités de programme.

## Priorités ministérielles

La CCG a déterminé cinq priorités dans son Rapport sur les plans et priorités 2007-2008. Le tableau ci-après décrit les priorités, le type de priorité ainsi que l'état du rendement pour chacune.

Priorité	Type <sup>1</sup>	État du rendement
1. Réalisation du mandat de la CCG conformément à la <i>Loi sur les grains du Canada</i> dans un milieu en constante évolution, notamment en ce qui concerne la mouvance des marchés canadiens et internationaux, les percées technologiques ainsi que les préférences et les besoins changeants des utilisateurs finaux.	En cours	Objectif atteint
2. Positionnement du système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) canadien pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés intérieurs et étrangers; cela comprend le retrait de la DVG.	En cours	Objectif atteint
3. Respect de la réglementation.	En cours	Objectif atteint
4. Mécanisme de financement durable de la CCG.	Engagement préalable	Objectif atteint partiellement <sup>2</sup>
5. Certification aux normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO).	Nouveau	Objectif atteint partiellement <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Il y a trois types de priorités, soit « nouveau », « en cours » ou « engagement préalable ». Par nouveau, on entend une priorité présentée durant l'exercice 2007-2008. Par en cours, on entend une priorité qui n'a pas de date d'achèvement. Par engagement préalable, on entend une priorité signalée dans un précédent RPP et qui est assortie d'une date d'achèvement.

<sup>2</sup> La CCG a fait des progrès dans l'atteinte des objectifs des priorités n<sup>os</sup> 4 et 5, de ce fait, l'état du rendement indique « objectif atteint partiellement ».

### Activité de programme selon le résultat stratégique

Activité de programme	Résultats attendus <sup>1</sup>	État du rendement <sup>2</sup>	2007-2008 (en milliers de \$)		Contribue aux priorités suivantes
			Dépenses prévues	Dépenses réelles	
<b>Résultat stratégique 1 : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux</b>					
Prestation des services d'inspection et d'analyse	Assurance de la salubrité et de la qualité uniforme et fiable des expéditions de grains conformes aux besoins des marchés intérieurs et étrangers	Objectif atteint	50 279	46 257	Priorités n <sup>os</sup> 1, 2, 4 et 5
<b>Résultat stratégique 2 : Un système d'assurance de la quantité du grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière</b>					
Prestation des services de pesée	Assurance de la quantité uniforme et fiable des expéditions de grains canadiens	Objectif atteint	14 969	13 830	Priorités n <sup>os</sup> 1, 2, 4 et 5
<b>Résultat stratégique 3 : Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien</b>					
Activités de recherches pour mieux comprendre et évaluer la qualité des grains	Recherche et développement sur la qualité et la salubrité des grains visant à soutenir et améliorer le SAQG canadien	Objectif atteint	7 663 \$	10 511 \$	Priorités n <sup>os</sup> 1, 2, 4 et 5
<b>Résultat stratégique 4 : La défense des droits des producteurs afin que ceux-ci jouissent d'un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains</b>					
Défense des droits des producteurs	Défense des droits des producteurs en vue de favoriser un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains	Objectif atteint	3 086 \$	3 940 \$	Priorités n <sup>os</sup> 1, 3 et 4

<sup>1</sup> La CCG a amélioré son cadre d'évaluation du rendement conformément à la Politique sur la structure de gestion, des ressources et des résultats. De ce fait, les résultats attendus ont été révisés. Les résultats attendus présentés et déclarés dans le RMR 2007-2008 de la CCG diffèrent de ceux mentionnés dans le RPP 2007-2008. Les résultats attendus révisés reflètent avec davantage de précision les résultats que les activités de programme doivent permettre d'atteindre.

<sup>2</sup> L'état du rendement de chaque activité de programme fait l'objet d'une analyse détaillée à la Section II.

## Résumé du rendement ministériel

La CCG adapte continuellement le système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) en vue de maintenir la compétitivité sur les marchés et la réputation du Canada à titre de fournisseur de grains dont la qualité est constante. Les quatre résultats stratégiques de la CCG et les activités de programme associées sont directement axés sur l'expédition de grains canadiens salubres, fiables et commercialisables et visent à assurer des services de protection aux producteurs.

Les services généraux de la CCG permettent à l'organisation d'assurer la prestation des programmes nécessaires à la réalisation de ses résultats stratégiques et de ses activités de programme et contribuent à l'amélioration du rendement, de la productivité des employés et de l'efficacité des communications avec l'industrie et les producteurs. Même si la CCG est un petit organisme, il reste qu'elle est déterminée à remplir ses responsabilités pour ce qui est des initiatives gouvernementales comme le Cadre de responsabilisation de gestion, la prestation de services dans les deux langues officielles, l'initiative du gouvernement en direct (GED), et l'établissement de partenariats fructueux avec d'autres organismes gouvernementaux pour que les Canadiens et les Canadiennes reçoivent des services de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible. Le coût de mise en œuvre des initiatives applicables à tous les ministères fédéraux et des services généraux de la CCG est compris dans les dépenses générales engagées pour respecter les résultats stratégiques et les activités de programme auxquels est tenue la CCG.

Dans le passé, la CCG a obtenu une large part de son financement par l'entremise du recouvrement des coûts pour des services obligatoires. À une époque, ces frais d'utilisation couvraient environ 90 p. 100 des coûts de la CCG. Toutefois, les frais d'utilisation exigés par la CCG n'ont pas été rajustés depuis 1991. Cette situation a une incidence négative sur la capacité de la Commission de recouvrer ses coûts et a contribué à l'accumulation de déficits annuels répétés. La croissance des coûts et les changements survenus dans le secteur céréalier n'ont fait qu'exacerber les difficultés liées au financement et à la prestation des services.

Le secteur céréalier canadien exerce ses activités dans un milieu en constante évolution, notamment en ce qui concerne la mouvance des marchés canadiens et internationaux, les percées technologiques ainsi que les préférences et les besoins changeants des utilisateurs finaux. Depuis quelques années, les acheteurs de grains canadiens affichent des exigences de plus en plus poussées du point de vue scientifique et de la diversité des caractéristiques de qualité. Cette situation a entraîné une focalisation plus marquée sur les spécifications plutôt que sur les catégories et grades traditionnels ou en plus de ces derniers, et a exacerbé la demande pour des méthodes de classement objectives, une homologation plus souple et des méthodes instrumentales rapides pour évaluer la qualité des grains. De plus, nous avons assisté à une accentuation des exigences des marchés pour des mesures de garantie de la salubrité en fonction de divers facteurs. La CCG et le SAQG du Canada doivent continuellement s'adapter pour suivre l'évolution du secteur céréalier mondial.

Vous trouverez dans la section suivante la description des progrès réalisés par rapport aux priorités de la CCG en 2007-2008, ainsi que des difficultés associées à ces priorités. La Section II fournit des renseignements sur les progrès et les difficultés associés aux résultats stratégiques et aux activités de programme de la CCG.

**Priorité 1 : Réalisation du mandat de la CCG conformément à la *Loi sur les grains du Canada* dans un milieu en constante évolution, notamment en ce qui concerne la mouvance des marchés canadiens et internationaux, les percées technologiques ainsi que les préférences et les besoins changeants des utilisateurs finaux**

La CCG a continué de remplir son mandat grâce à l'utilisation d'un système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) national. Ce système repose sur des programmes efficaces d'inspection, de pesée, de surveillance et de salubrité des grains visant à garantir que les exportations de grains sont uniformes et fiables du point de vue de la qualité intrinsèque et de la salubrité des grains, tout en garantissant des transactions équitables. De plus, les programmes de recherche et développement de la CCG en ce qui concerne la qualité et la salubrité des grains se sont poursuivis dans le cadre du SAQG canadien. La CCG a rempli ses objectifs en ce qui concerne cette priorité en cours et a assuré la prestation quotidienne et continue des programmes et des services au sein de chacune de ses divisions, conformément au mandat lui ayant été confié en vertu de la *Loi sur les grains du Canada*. Ce succès a contribué directement à la réalisation de tous les résultats stratégiques et activités de programme de la CCG.

Le projet de loi C-39, loi modifiant la *Loi sur les grains du Canada*, déposé le 13 décembre 2007 propose d'importantes modifications à la *Loi sur les grains du Canada* et au mode de fonctionnement de la CCG. Parmi les éléments les plus importants du projet de loi, notons la précision du mandat de la CCG, l'abandon des inspections et de la pesée à l'arrivage, ainsi que l'abandon de la garantie à titre de critère d'agrément. Le projet de loi C-39 est régi par un processus législatif comportant de nombreuses étapes et qui donne en outre aux intervenants la possibilité de faire connaître leurs commentaires et les modifications qu'ils recommandent au projet de loi. Au cours de l'exercice 2007-2008, la CCG a poursuivi ses activités conformément aux dispositions en vigueur de la *Loi sur les grains du Canada*.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et services de la CCG qui contribuent à l'atteinte de cette priorité en cours, consultez le site Web de la CCG à l'adresse suivante : <http://grainscanada.gc.ca/>.

**Priorité 2 : Positionnement du système d'assurance de la qualité du grain (SAQG) canadien pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et qu'il soutienne la compétitivité des grains canadiens sur les marchés intérieurs et étrangers; cela comprend le retrait de la DVG**

La CCG reconnaît l'importance de continuer à perfectionner le SAQG canadien afin qu'il demeure pertinent et concurrentiel tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés étrangers. Cette priorité en cours a continué d'être un centre d'intérêt majeur pour les efforts et les ressources de la CCG durant l'exercice. La CCG a continué de collaborer avec les intervenants afin de maintenir la réputation du Canada à titre de fournisseur de grains de qualité constante.

Améliorer le système de classement canadien correspond directement à la réalisation du résultat stratégique 1 de la CCG, c'est-à-dire un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux et du résultat stratégique 2, soit un système d'assurance de la quantité pour le grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière. De plus, cette priorité est un centre d'intérêt important pour les activités de recherche et développement de la CCG qui sont parrainées et favorisées par le résultat stratégique 3. Au cours de l'exercice, la CCG a réussi à poursuivre ses efforts en vue d'élaborer et de mettre en application des programmes, des initiatives, de nouvelles méthodes d'analyse objectives ainsi que de nouvelles méthodes de recherche et des procédés destinés à consolider le SAQG canadien. Voici quelques-unes des réussites et des difficultés associées à cette priorité.

### **Abandon de la distinction visuelle des grains (DVG)**

Le 11 février 2008, l'honorable Gerry Ritz, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC), a annoncé que la distinction visuelle des grains (DVG) serait abandonnée à titre de critère d'enregistrement des variétés pour les huit catégories de blé de l'Ouest canadien à compter du 1<sup>er</sup> août 2008. Dans le passé, le critère de la DVG du Canada pour le blé a permis d'effectuer rapidement, économiquement et efficacement la répartition du blé en catégories de diverses qualités en se fondant sur la distinction visuelle. Pour les sélectionneurs et les producteurs qui mettent au point de nouvelles variétés de blé, l'abandon de la DVG élimine les restrictions visuelles lorsqu'ils présentent de nouvelles variétés en vue de leur enregistrement.

La CCG fait partie du Comité de l'industrie pour l'abandon de la DVG. Ce Comité est formé de représentants des producteurs, de la Western Grain Elevator Association, de l'Inland Terminal Association of Canada, de la Commission canadienne du blé (CCB) et d'AAC. Le Comité a déterminé que pour garantir la qualité du blé canadien, on aurait recours à un ensemble d'éléments, notamment au système de déclaration de l'industrie, aux systèmes et protocoles de gestion de la qualité des sociétés céréalières ainsi qu'à des protocoles de surveillance et d'échantillonnage. Dans le cadre d'un protocole approuvé de manutention et de responsabilisation, et d'un système global de gestion de la qualité du blé, on a mis au point un système de déclaration pour la campagne agricole 2008-2009. Au cours de l'exercice, la CCG a amorcé le processus de réaffectation des ressources en vue de se préparer à l'augmentation du nombre d'activités de surveillance et d'analyse qui seront nécessaires après l'abandon de la DVG pour assurer le maintien de la qualité des expéditions de grains canadiens. Les politiques, procédures et règlements de l'ACIA sont en cours d'harmonisation en vue de faciliter l'abandon de la DVG.

### **Technologie rapide et économique pour l'identification des variétés**

La technologie rapide et économique pour l'identification des variétés fait partie de la stratégie de remplacement de la DVG et sa mise au point demeure une priorité. Actuellement, on se sert de l'électrophorèse pour faire l'analyse et la surveillance des variétés de blé inadmissibles. On utilise également l'empreinte génétique d'ADN pour analyser la composition variétale des grains. Toutefois, le coût et le temps de traitement requis par la technique reposant sur



l’empreinte génétique ne conviennent pas aux exigences de l’industrie. Les recherches menées par la CCG visent à accélérer le temps de traitement et à réduire les coûts.

Récemment, la CCG a commencé à examiner une technologie relativement récente pour établir le génotype des polymorphismes d’un seul nucléotide, et il se pourrait qu’elle convienne pour établir l’identification des variétés de blé. Les polymorphismes d’un seul nucléotide sont des positions uniques au sein de l’ADN qui varient selon les variétés. Il semble que cette nouvelle technologie serait six fois plus rapide que la méthode actuelle d’analyse microsatellite et plus économique.

Une méthode de rechange visant à améliorer le temps de traitement consiste à élaborer des systèmes qui fonctionnent à partir d’échantillons en vrac plutôt que sur l’analyse d’un grand nombre de grains isolés. La CCG a mis au point un système pour l’orge qui permet la détermination de la composition variétale d’un échantillon moulu en vrac. La mise au point de systèmes semblables pour le blé est en bonne voie, mais il reste encore des difficultés à aplanir en raison de la complexité du blé. De ce fait, l’analyse des grains isolés risque de jouer un rôle important dans l’étude de la composition variétale dans un avenir rapproché.

### **Vérification des processus**

La CCG a continué à élaborer et mettre en œuvre des programmes de vérification en vue d’accroître l’acceptation des grains canadiens à l’échelle mondiale en livrant les qualités précises exigées par certains acheteurs du point de vue des caractéristiques uniques du produit et de la traçabilité. Le Système canadien de reconnaissance de la ségrégation (SCRS) est un outil de vérification volontaire dont disposent les membres de l’industrie pour faire garantir de manière indépendante les processus auxquels ils ont recours tout au long de la chaîne d’approvisionnement pour assurer la traçabilité et livrer les qualités précises exigées par certains acheteurs canadiens et internationaux. La CCG a poursuivi l’élaboration de son programme SCRS+ qui prévoit ajouter les aspects de la salubrité et de la qualité au programme. On procède à l’adaptation de l’infrastructure du SCRS afin de permettre la vérification des processus fondés sur le système HACCP (Analyse des risques et maîtrise des points critiques) pour garantir la salubrité du grain.

La Commission explore la faisabilité et la demande éventuelle pour deux nouveaux programmes à participation volontaire susceptibles d’offrir une certaine souplesse du point de vue de la commercialisation et d’autres avantages aux entreprises utilisant les conteneurs pour faire l’expédition du grain. Le premier est un programme d’échantillonnage accrédité dans le cadre duquel les sociétés indépendantes du secteur privé seraient accréditées pour prélever un échantillon officiel pour la CCG, ce qui permettrait l’attribution d’un classement officiel de la CCG. Le deuxième est un programme d’échantillonnage certifié dans le cadre duquel la CCG pourrait certifier le programme d’échantillonnage des grains de l’entreprise. Même si ce programme ne repose pas sur un échantillon officiel de la CCG et s’il ne comprend pas l’attribution d’un classement officiel, il permettrait néanmoins à la Commission d’obtenir des échantillons plus représentatifs et plus uniformes en vue d’établir le classement et la certification.

## **Certification préalable à l'exportation**

La CCG et la CCB travaillent de concert au sujet du contrôle de la présence des mycotoxines dans les exportations de blé à destination de l'Union européenne (UE). L'ochratoxine-A (OTA) est une mycotoxine naturellement présente dans le grain stocké. L'Union européenne impose des protocoles d'échantillonnage et des normes rigoureuses en ce qui concerne la teneur en OTA dans le blé. Le gouvernement du Canada a adopté des procédures élaborées pour maîtriser les concentrations en OTA dans les cargaisons de blé destinées aux pays membres de l'UE. En raison de son mandat, la CCG a pris l'initiative de demander l'approbation des processus destinés à obtenir la reconnaissance des vérifications préalables à l'exportation du Canada relativement à la présence d'OTA dans le blé destiné à l'Union européenne, conformément à l'article 23. Cette demande d'approbation décrit les vérifications préalables à l'exportation relativement à la présence d'OTA susceptibles d'être effectuées dans le cadre du système de manutention des grains canadien. À la fin du présent exercice, la CCG n'avait toujours pas obtenu de réponse au sujet de l'état de sa demande aux termes de l'article 23.

## **Facteurs de classement – Indice de chute et analyse rapide de la viscosité (ARV)**

La CCG a poursuivi son étude de la faisabilité en vue d'utiliser la technologie de l'analyse rapide de la viscosité (RVA<sup>MC</sup>) pour déterminer l'endommagement du blé canadien par germination. La CCG a distribué 15 trousse de matériel à cet effet dans tout le pays afin de mettre à l'épreuve cette méthode dans des conditions réelles. On a enregistré des retards dans l'étude parce qu'il a fallu procéder à un nouvel appel d'offres en vue d'obtenir du matériel de soutien auxiliaire avant de pouvoir l'attribuer à certains sites. Actuellement, la technologie est à l'essai dans 11 établissements dans l'Ouest canadien. Des établissements situés dans l'Est ont reçu tout le matériel nécessaire, et on procède actuellement à la formation. Des essais préliminaires montrent que la nouvelle procédure est intéressante en ce qu'elle permet d'améliorer l'estimation de l'endommagement par germination par comparaison avec le système d'examen visuel utilisé présentement. On examine également d'autres techniques faisant appel à l'indice de chute en vue de déterminer l'endommagement par germination.

La CCG continue de présider le Groupe de travail sur la technologie de l'indice de chute auquel participent de nombreux partenaires de l'industrie. Des réunions ont eu lieu pendant toute l'année afin de discuter du projet, de préoccupations quant à sa mise en œuvre et des coûts de même que de la logistique de la vérification. En bout de ligne, c'est le secteur céréalier qui déterminera dans quelle mesure cette technologie est acceptable.

## **Grains génétiquement modifiés**

La CCG a poursuivi ses efforts en vue d'établir des méthodes pour la détection et la quantification des événements de canola génétiquement modifié. Une analyse préliminaire a montré que la variabilité de l'échantillon n'avait aucune incidence sur l'identification des événements génétiques, mais en revanche qu'elle influençait l'exactitude de l'évaluation de leur quantité. Ceci montre que la variabilité de l'échantillon pourrait entraîner des différends commerciaux au moment de déterminer une faible présence d'événements génétiques dans les

expéditions de grains. L'accès aux technologies permettant la détection et à la documentation de référence présente toujours des difficultés aux producteurs.

### **Priorité 3 : Respect de la réglementation**

La CCG demeure engagée à utiliser un cadre de réglementation efficace, adapté aux besoins, économique et redevable. Pendant la période visée par ce rapport, la CCG a réussi à atteindre les objectifs liés à cette priorité en faisant valoir l'importance du respect de la *Loi sur les grains du Canada* et en ayant recours à des programmes de promotion, à des activités d'inspection et de pesée ainsi qu'à la conduite d'enquêtes pour assurer son application. La mise en application de la *Loi sur les grains du Canada* cadre directement avec les obligations législatives de l'organisme et sous-tend les résultats stratégiques 1, 2, et 4. Des pouvoirs de réglementation accrus associés aux déclarations sont envisagés en vue de faciliter la mise en application et le respect de la réglementation à la suite de l'abandon de la DVG ainsi que pour venir en aide au secteur céréalier à cet égard.

Le 13 décembre 2007, le projet de loi C-39, loi modifiant la *Loi sur les grains du Canada*, a été déposé au Parlement. Le projet de loi C-39 confirme le mandat primordial de la CCG de « garantir un produit fiable pour les acheteurs au pays et à l'étranger ». Il ne propose pas de changements aux programmes visant l'établissement et le maintien des normes de qualité du grain canadien; l'inspection et la pesée des expéditions destinées à l'exportation, et la distribution des wagons de producteurs. Durant la période visée par ce rapport, la CCG a tenu d'intenses réunions avec les représentants de l'industrie et des producteurs afin de discuter des modifications proposées. De plus, la CCG a lancé de nombreux projets associés au projet de loi C-39 en vue de s'y préparer. Pendant que le projet de loi est toujours à l'étude au Parlement, la CCG continue d'exercer ses activités aux termes des dispositions en vigueur de la *Loi sur les grains du Canada* et de son *Règlement*.

### **Priorité 4 : Mécanisme de financement durable de la CCG**

En vertu de son mandat, la CCG doit fournir des services au titre de la *Loi sur les grains du Canada*. À cause des changements survenus dans le secteur céréalier, du gel des droits d'usagers et de la hausse des coûts liés à l'offre de services, la CCG est dans une situation de sous-financement chronique depuis de nombreuses années. Durant la période visée par ce rapport, la CCG a poursuivi ses efforts en vue de trouver un mécanisme de financement durable et a continué de s'engager dans un processus continu de limitation des coûts et de réaffectation des ressources en fonction des priorités nouvelles et émergentes. La CCG a passé en revue ses coûts afin de déterminer ceux qui devraient bénéficier de crédits budgétaires et ceux qui devraient être recouverts à titre de droits d'usagers étant donné que les activités de la CCG servent autant l'intérêt public que les intérêts des intervenants du secteur céréalier en particulier. En outre, un examen d'autres mécanismes de financement a été entrepris et des efforts vont continuer à être déployés pour déterminer la meilleure option.

Par contre, un financement durable est essentiel pour que la CCG puisse remplir ses responsabilités imposées par la *Loi* et maintenir sa capacité de faire partie intégrante de l'exécution efficace d'un SAQG canadien au profit des producteurs, de l'ensemble de l'industrie céréalière et de la population canadienne. Cette priorité aura une incidence sur la capacité de l'organisme d'atteindre les résultats attendus de l'ensemble de ses activités de programme. L'état du rendement pour cette priorité durant l'exercice 2007-2008 est « objectif atteint partiellement ». Même si on n'a pas encore déterminé un mécanisme de financement durable, la CCG continuera de travailler en ce sens en consultation avec AAC et les organismes centraux du gouvernement du Canada.

### **Priorité 5 : Certification aux normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO)**

La CCG a réussi à conserver la certification ISO 9001:2000 au sein des Services à l'industrie, la principale division opérationnelle de la CCG. La totalité des services, incluant l'inspection, la pesée et l'enregistrement des grains sont conformes à 30 procédures et y sont documentés. Le maintien de la certification ISO dans les Services à l'industrie sous-tend les résultats stratégiques n<sup>os</sup> 1 et 2 de la CCG. Le personnel des Services à l'industrie procède régulièrement à des vérifications internes dans le cadre du système de gestion de la qualité certifié ISO. En 2007-2008, les vérifications internes ont permis de déceler 22 non-conformités. Des vérifications externes sont également effectuées chaque année, et tous les trois ans, une vérification plus poussée est entreprise en vue d'obtenir le renouvellement de la certification ISO (renouvelée en septembre 2006). Deux vérifications externes ont permis de relever quatre non-conformités en 2007-2008. Dans tous les cas, lorsque l'on décèle une non-conformité, un processus est suivi afin d'établir si la non-conformité résulte d'un besoin de formation ou si c'est la procédure qui doit être modifiée.

Les Services à l'industrie ont la certification ISO 9001:2000, mais le LRG de la CCG se situe au tout début du processus d'admissibilité à la certification ISO/IEC 17025 relativement à certaines méthodes utilisées en laboratoire. À cet égard, l'état du rendement pour ce qui est de la certification ISO/IEC 17025 du GRL correspond à un objectif atteint partiellement. Durant la période visée par ce rapport, le personnel du LRG a suivi des séminaires sur les critères ISO et la CCG a amorcé le processus de recrutement d'un coordinateur ISO pour le LRG. Ce poste devrait être comblé durant l'exercice 2008-2009. La certification ISO au LRG sous-tend directement le résultat stratégique n<sup>o</sup> 3 de la CCG. La certification ISO à l'échelle de la CCG contribuera à améliorer l'efficacité et à donner aux clients une confiance accrue dans les processus et les méthodes d'essai qui sous-tendent le SAQG du Canada.

**SECTION II – ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME  
SELON LES RÉSULTATS STRATÉGIQUES**

## **Analyse des activités de programme**

En 2007-2008, les activités de la CCG ont gravité autour de quatre résultats stratégiques qui tiennent compte de l'orientation prévue de la Commission, ainsi que de l'exécution quotidienne des activités de programme liées à son mandat. Ces quatre résultats stratégiques sont:

- 1. Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux**
- 2. Un système d'assurance de la quantité du grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière**
- 3. Des activités de recherche et de développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien**
- 4. Défense des droits des producteurs afin que ceux-ci jouissent d'un traitement équitable au sein du réseau de manutention des grains**

Chacun des résultats stratégiques correspond à une activité de programme. De ce fait, les résultats obtenus dans le cadre des activités de programme suivantes correspondent au rendement de la CCG du point de vue du résultat stratégique. Vous trouverez dans cette section des renseignements détaillés sur les réalisations de la CCG et sur les difficultés qu'elle a dû surmonter pour chaque résultat stratégique ou activité de programme en 2007-2008. Durant l'exercice 2007-2008, la CCG a rempli ses engagements à l'égard de tous ses résultats stratégiques et fait face à toutes les priorités nouvelles en réaffectant les ressources pour répondre aux besoins.

**Résultat stratégique n° 1 : Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux**

**Activité de programme : Fournir des services d'inspection et d'analyse**

**Ressources financières (en milliers de \$)**

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
50 279	55 729	46 257

**Ressources humaines**

Prévues	Autorisations	Réelles
445	445	408

**Sommaire du rendement**

Résultat attendu : Assurance de la salubrité et de la qualité uniforme et fiable des expéditions de grains conformes aux besoins des marchés intérieurs et étrangers<sup>1</sup>

Indicateur <sup>1</sup>	Cible <sup>1</sup>	Résultat <sup>2</sup>
Nombre de plaintes justifiées au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système d'assurance de la qualité ou de la salubrité des grains de la CCG	Zéro	Il y a eu zéro plainte justifiée au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système d'assurance de la qualité ou de la salubrité des grains de la CCG en 2007-2008.

<sup>1</sup> Conformément au nouveau Cadre d'évaluation du rendement de la CCG.

<sup>2</sup> Les résultats sont fondés sur le programme de Surveillance de la qualité des cargaisons et sur un processus établi de règlement des plaintes.

Durant la période visée par le rapport, la CCG a poursuivi l'exécution d'un Système de gestion de la qualité efficace, conformément aux normes ISO 9001:2000. Un système d'assurance de la qualité du grain efficace accroît les possibilités de commercialisation du grain canadien dans l'intérêt des producteurs et de l'ensemble de l'industrie céréalière. La prestation quotidienne de services d'inspection et de classement du grain est une composante importante du système d'assurance de la qualité. Les grades permettent aux acheteurs de déterminer la valeur à l'utilisation finale sans avoir à effectuer d'autres analyses ou à examiner directement les lots de grain individuels. Ils améliorent l'efficacité de la manutention du grain et permettent aux vendeurs d'obtenir un prix qui correspond à la valeur de leur grain.

Le Système d'assurance de la qualité du grain canadien est fondé sur une base scientifique et technique solide. Il comprend l'analyse des grains, la confection ou la fabrication de divers produits finaux et des essais de cuisson. La CCG est le seul organisme gouvernemental qui offre une assurance de la salubrité du grain quant à la présence de pesticides, d'oligoéléments, de mycotoxines et de champignons. Les acheteurs de grain canadien exigent de plus en plus que l'on procède à des analyses rigoureuses et opportunes pour détecter la présence de résidus

chimiques et d'oligoéléments dans les cargaisons. Ces exigences ont accru l'importance de la recherche destinée à mettre au point ou à adapter les méthodes d'analyse existantes (voir le Résultat stratégique n° 3).

En 2007-2008, la CCG a continué à donner l'assurance de la salubrité et de la qualité uniforme et fiable des expéditions de grains conformes aux besoins des marchés intérieurs et étrangers. Des services d'inspection ont été assurés conformément au mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada*. Par exemple, la CCG :

- A inspecté 265 056 wagons à l'arrivage dans des silos terminaux et de transbordement,
- A inspecté 20 066 wagons chargés à des silos primaires avant leur réception aux silos terminaux et de transbordement,
- A inspecté 26 712 829 tonnes de grain destinés à l'exportation à partir de silos terminaux et de transbordement,
- A fourni 5 267 certificats finaux, 2521 lettres d'assurance, 3 604 lettres d'analyse, 1 297 certificats de sonde officiels,
- A certifié 2 001 échantillons soumis par les producteurs 17 877 échantillons soumis par les sociétés céréalières en vue du classement.

On a enregistré 2 776 modifications de classement à la suite d'une réinspection officielle, ce qui se traduit par un taux de précision de 99,03 % à l'inspection.

La CCG et le système d'assurance de la qualité doivent surmonter de grands difficultés, notamment en ce qui a trait à la fonctionnalité à l'utilisation finale, la concurrence soutenue à l'échelle mondiale ainsi que le changement de types de cultures produites et la variation des volumes à l'échelle du pays. La CCG a continué d'élaborer des protocoles d'accréditation d'organismes tiers, sous la surveillance de la CCG, qui leur permettra d'effectuer des inspections et des analyses pour traiter les incohérences relevées dans les expéditions livrées par conteneur, par wagon ou en vrac pour accroître les possibilités de commercialisation et améliorer le régime de manutention du grain canadien. La CCG demeure déterminée à offrir un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux besoins de l'industrie céréalière aujourd'hui et à long terme.

La prestation de services d'inspection et d'analyse appuie la priorité n° 1. La prestation quotidienne de services d'inspection et d'analyse a non seulement continué de soutenir la prestation du mandat de la CCG, mais aussi elle place le gouvernement du Canada en bonne position et lui confère un avantage concurrentiel durable sur les marchés internationaux du grain. La CCG s'efforce continuellement d'adapter ses services et son système de classement de manière à ce qu'ils répondent aux besoins à l'utilisation finale des acheteurs de grain canadien, et de s'ajuster aux changements structurels en cours au sein de l'industrie céréalière (priorité n° 2).

Il est essentiel de s'occuper de la priorité n° 4 pour permettre à la CCG de continuer à remplir son mandat législatif et à maintenir les niveaux des services aux producteurs et à l'ensemble de l'industrie céréalière. Les services d'inspection de la CCG sont exécutés conformément aux normes ISO 9001:2000 (priorité n° 5). Cela contribue à maintenir la réputation de la Commission à l'échelle internationale à titre de fournisseur d'expéditions de grain canadien de qualité uniforme et fiable. En 2007-2008, des vérifications internes et externes ont permis de déceler 10 non-conformités mineures en matière d'inspection. Les non-conformités se produisent lorsque les procédures du système de gestion de la qualité ou les instructions de travail ne sont pas suivies. La CCG a procédé à l'examen des rapports sommaires ayant été préparés à la suite des



vérifications tant internes qu'externes. En vue de prendre les mesures appropriées, on a transmis un formulaire de Demande d'amélioration(s) au responsable de la procédure, à la suite de quoi on a déterminé la mesure qui s'imposait et le délai d'exécution et on les a joints à la non-conformité pour veiller à l'application.

En 2007-2008, la CCG a poursuivi la surveillance continue des cargaisons destinées aux marchés canadiens et étrangers afin de veiller à ce que le grain canadien respecte les limites de tolérance en ce qui a trait à la salubrité et à la qualité des grains à l'utilisation finale. La Commission a certifié la qualité de 5 267 cargaisons et fait enquête sur des plaintes de la part des acheteurs concernant 15 de ces cargaisons. Après une analyse approfondie du processus de chargement, y compris l'analyse d'échantillons de la cargaison et de la documentation de chargement du navire, l'inspecteur en chef des grains a conclu que les plaintes n'étaient pas justifiées.

Des producteurs et des représentants de l'industrie issus de tous les domaines liés au grain se rencontrent plusieurs fois par année dans le cadre des réunions des comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est et des sous-comités de produits spécifiques pour examiner et revoir, au besoin, les normes visant les grains, afin de vérifier la pertinence et la valeur des normes pour faciliter le mouvement du grain et le transfert de propriété. En 2007-2008, la CCG a élaboré 13 normes et guides nouveaux qui ont été approuvés par les comités de normalisation des grains de l'Ouest et de l'Est, et diffusés dans l'ensemble de l'industrie céréalière. L'utilisation de tous les autres guides et normes préexistants s'est poursuivie durant la campagne agricole de 2007-2008.

En 2007-2008, les scientifiques et les experts techniques de la Commission ont continué à jouer un important rôle à l'appui du marché en assurant la liaison avec les acheteurs, les négociants, les représentants de l'industrie et les producteurs et en fournissant des renseignements et des avis techniques concernant la qualité et la salubrité des grains ainsi que les utilisations finales. Ce sont les commentaires des clients qui contribuent à améliorer continuellement le SAQG. Le personnel de la CCG a entrepris huit missions de soutien des marchés à l'étranger au cours desquelles il a donné de la formation, analysé la qualité du grain canadien ou en a fait la promotion auprès des clients. De plus, 34 délégations internationales ont rendu visite à la CCG en vue de se renseigner à son sujet ainsi qu'à celui du SAQG canadien. Les acheteurs ont fait savoir qu'ils étaient satisfaits de la qualité globale du grain canadien et du SAQG du Canada.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le système d'assurance de la qualité du grain de la CCG sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante :

<http://grainscanada.gc.ca/quality-qualite/iaqm-mrsq-fra.htm>

**Résultat stratégique n° 2 : Assurance de la quantité uniforme et fiable des expéditions de grains canadiens**

**Activité de programme : Fournir des services de pesée**

**Ressources financières (en milliers de \$)**

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
14 969	16 592	13 830

**Ressources humaines**

Prévues	Autorisations	Réelles
133	133	126

**Sommaire du rendement**

Résultat attendu : Assurance de la quantité uniforme et fiable des expéditions de grains canadiens <sup>1</sup>		
Indicateur <sup>1</sup>	Cible <sup>1</sup>	Résultats <sup>2</sup>
Nombre de plaintes justifiées au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système d'assurance de la quantité des grains de la CCG	Zéro	Il y a eu zéro plainte justifiée au sujet des cargaisons par suite d'une défaillance dans le système de vérification de la quantité en 2007-2008

<sup>1</sup> Conformément au nouveau Cadre d'évaluation du rendement de la CCG.

<sup>2</sup> Les résultats sont fondés sur le programme de Surveillance de la qualité des cargaisons et sur un processus établi de règlement des plaintes.

Le système canadien d'assurance de la quantité garantit le poids du grain en transbordement ou en entreposage dans les silos terminaux et les silos de transbordement agréés. La CCG assure la prestation de services de pesée conformément à son mandat législatif aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et de manière à répondre aux attentes des membres de l'industrie céréalière, du producteur au consommateur.

En 2007-2008, la CCG :

- a officiellement certifié la pesée au déchargement de 282 385 wagons à leur arrivée aux silos terminaux et de transbordement,
- a officiellement surveillé et certifié la pesée de 27 059 734 tonnes de grain avant leur expédition à partir de silos terminaux et de transbordement,
- a officiellement pesé 3 017 wagons à destination du Mexique aux silos primaires,
- a officiellement pesé 3 592 wagons à destination des États-Unis aux silos primaires,
- a effectué 16 pesées de contrôle officielles de tous les stocks entreposés dans les silos terminaux et de transbordement agréés.

Les difficultés à surmonter en ce qui concerne le système d'assurance de la quantité sont les exigences accrues en matière de données quantitatives requises pour la gestion des stocks de grain et l'obligation de se tenir au fait des techniques de pesée et de transbordement de plus en plus perfectionnées utilisées dans les silos. En 2007-2008, la CCG a continué à offrir un soutien technique constant à l'appui du système canadien d'assurance de la quantité. Par exemple, afin de vérifier la précision et la fiabilité du matériel de pesée aux silos terminaux et de transbordement, les inspecteurs des systèmes de pesée de la CCG ont effectué 536 inspections des dispositifs de pesée. Dans 182 cas (34 p. 100) le dispositif inspecté devait faire l'objet d'un ajustement ou d'un entretien. On a constaté que dans le cas 45 p. 100 (81) de ces 182 inspections, le dispositif de pesée fonctionnait avec une marge d'erreur d'au moins 0,10 p. 100. Le service de réception des grains ainsi que les programmes de pesée à la sortie de la CCG ont fourni des données essentielles sur la quantité qui ont été utilisées par l'industrie céréalière, les sociétés ferroviaires, par Canada Ports Clearance ainsi que par la Commission pour gérer les stocks de grain ainsi que pour la publication de statistiques.

Cette activité de programme appuie directement la priorité n° 1. En 2007-2008, la CCG a poursuivi la prestation quotidienne de services de pesée conformément à son mandat législatif défini dans la *Loi sur les grains du Canada*. De plus, la CCG a continué l'analyse et le perfectionnement continus de ses programmes et procédures ainsi que de son matériel de pesée dans le but d'améliorer le SAQG canadien. Ces activités contribuent à l'atteinte de la priorité n° 2 de la Commission. Il est essentiel de s'occuper de la priorité n° 4 pour permettre à la CCG de remplir son mandat législatif et pour maintenir les niveaux des services de pesée pour l'industrie céréalière. Les services de pesée de la CCG sont exécutés conformément aux normes ISO 9001:2000 (priorité n° 5). Cela contribue à préserver la réputation de la CCG à l'échelle internationale à titre de fournisseur d'expéditions de grain canadien de quantité uniforme et fiable.

En 2007-2008, la CCG a enregistré et examiné 5 plaintes relatives au poids de cargaisons destinées à l'exportation, à la demande du client. À la suite d'un examen et d'une analyse approfondie de l'information consignée au moment du chargement, le chef de la pesée de la CCG a conclu que les déclarations originales étaient exactes.

Le Système de règlement des différends de la CCG aide les producteurs et l'industrie céréalière à obtenir un dédommagement pour les pertes de grain pendant le transport par wagons ou durant le déchargement. En 2007-2008, la CCG a effectué 749 analyses de pesée sur des wagons, à la suite de quoi, le poids officiel de 956 wagons a été réparti car le grain d'au moins deux wagons avait été mélangé dans l'aire de réception lors du déchargement. À cause d'incidents entourant des déversements accidentels, 1 205 wagons ont été vérifiés quant au poids de leur chargement d'origine; ils se sont vus attribuer un poids officiel de déchargement. La CCG a préparé 4 217 rapports sur les exceptions pour des wagons qui sont arrivés au lieu de déchargement avec des compartiments vides ou presque vides. On a évalué la satisfaction de la clientèle en établissant le nombre de fois où les différends en ce qui a trait au poids n'avaient pas été abordés et où l'on n'avait pas fourni de commentaires. Même si les taux de résolution des plaintes des clients sont confidentiels, ces derniers soutiennent que les renseignements fournis par le système de règlement des différends de la CCG représentent une partie importante de leur réclamation et qu'ils les considèrent comme l'information la plus digne de foi en vue du règlement d'une plainte à leur satisfaction.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le système d'assurance de la quantité de la CCG, consultez le site Web de la Commission à l'adresse suivante : <http://grainscanada.gc.ca/quantity-quantite/iaqnm-mrsqn-fra.htm>

**Résultat stratégique n° 3 : Les activités de recherche et développement qui accroissent les possibilités de commercialisation du grain canadien**

**Activité de programme : Effectuer des recherches en vue de mieux comprendre et évaluer la qualité des grains**

**Ressources financières (en milliers de \$)**

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
7 663	8 494	10 511

**Ressources humaines**

Prévues	Autorisations	Réelles
59	59	81

**Sommaire du rendement**

Résultat attendu : Recherche et développement sur la qualité et la salubrité des grains visant à soutenir et améliorer le SAQG canadien <sup>1</sup>		
Indicateur <sup>1</sup>	Cible <sup>1</sup>	Résultats <sup>2</sup>
Évaluation globale des travaux de recherche sur la quantité et la salubrité des grains entrepris, parrainés et/ou encouragés par la CCG.	L'objectif est d'« exceller » sur une échelle qui va d'excellent, à bon, médiocre ou insatisfaisant	Bon – la majorité des jalons ou résultats du projet ont été livrés à temps et dans les limites du budget

<sup>1</sup> Conformément au nouveau Cadre d'évaluation du rendement de la CCG.

<sup>2</sup> Les résultats sont fondés sur l'industrie et l'examen par les pairs.

Conformément à la *Loi sur les grains du Canada*, la CCG est tenue d'effectuer, de parrainer et de promouvoir la recherche dans le domaine céréalier. Elle effectue des travaux de recherche qui offrent un appui direct au système d'assurance de la qualité, afin d'assurer la commercialisation efficace du grain canadien, au profit des producteurs. Le LRG étudie de nouvelles méthodes pour déterminer et mesurer les facteurs de qualité, se penche sur de nouvelles utilisations du grain canadien, analyse la qualité des nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs, et réalise l'enquête annuelle sur la récolte. Le LRG, grâce à ses recherches, soutient l'amélioration continue du SAQG.

Les besoins changeants de l'industrie céréalière canadienne posent d'importants problèmes à la CCG en ce qui a trait à ses activités de recherche et à son système d'assurance de la qualité. Les travaux de recherche portent davantage sur les légumineuses, les nouveaux types

d'oléagineux, l'identification variétale, ainsi que sur les cultures génétiquement modifiées. La recherche dans le domaine des cultures traditionnelles, comme le blé, l'orge, le cola et le lin, demeure essentielle puisque ces cultures représentent un pourcentage important des marchés d'exportation et du marché canadien. On met de plus en plus l'accent sur la fonctionnalité à l'utilisation finale, notamment en ce qui a trait aux nouvelles utilisations finales au sein de l'industrie canadienne. Les ventes de grains s'appuient toujours davantage sur des analyses objectives et non visuelles de la qualité ou sur des facteurs de salubrité, ainsi que sur des garanties concernant la qualité et la salubrité du grain. L'évolution constante des utilisations du grain exige de la CCG qu'elle soit capable d'anticiper, de déterminer et d'évaluer les nouvelles spécifications relatives au grain de manière à pouvoir répondre aux besoins changeants de l'industrie. Les travaux de recherche à l'appui de ces questions émergentes pour le SAQG sont essentiels pour tous les segments de l'industrie céréalière canadienne.

Cette activité de programme appuie directement la priorité n° 1 étant donné que le fait d'entreprendre, de parrainer et de promouvoir la recherche sous-tend le mandat de la CCG et facilite la commercialisation efficace du grain canadien. De plus, la recherche constante en vue de trouver de nouvelles méthodes pour déterminer et mesurer les critères de qualité, les nouvelles utilisations du grain et la qualité des nouvelles variétés mises au point par les sélectionneurs favorise l'amélioration du SAQG canadien et appuie la priorité n° 2. Il est essentiel de s'occuper de la priorité n° 4 pour permettre à la CCG de remplir son mandat législatif et de continuer la recherche visant à comprendre et évaluer la qualité du grain. Le LRG est au tout début du processus d'évaluation de son admissibilité à la certification ISO/IEC 17025 en ce qui concerne certaines méthodes utilisées en laboratoire d'analyse ; il a en outre amorcé le processus de recrutement d'un coordonnateur ISO (priorité n° 5).

En 2007-2008, le LRG a effectué de la recherche et développement sur la qualité et la salubrité des grains en vue de soutenir et d'améliorer le SAQG. Le LRG a achevé plusieurs projets de recherche dans les délais prévus et sans dépasser le budget, et il a réussi à atteindre les jalons de nombreux projets de recherche en cours. Les résultats du rendement du LRG ont été qualifiés de « bons » en raison des écarts relatifs au coût et à l'échéancier de certains projets. Ces projets ont été réévalués, et si certains sont désormais achevés, d'autres sont toujours en cours. Les écarts ne sont pas considérés comme quelque chose d'anormal dans le milieu de la recherche.

Chaque année, le LRG participe à plusieurs vérifications de ses compétences d'analyse par d'autres laboratoires en vue d'obtenir une évaluation objective quant à l'exactitude et à la précision. Le service de vérification de l'échantillonnage de l'American Association of Cereal Chemists par exemple vérifie est utilisé par de nombreux laboratoires dans le monde pour faire l'évaluation des techniques utilisées et pour garantir le contrôle de la qualité. Le LRG fait appel à ce service et à plusieurs autres pour vérifier son matériel et si le personnel de laboratoire utilise les bonnes méthodes d'analyse. En 2007-2008, le LRG a participé à douze programmes externes de vérification de la compétence. Parmi les douze programmes auxquels il a été soumis, le LRG a été trouvé non conforme dans une série d'analyses. Le laboratoire a pris des mesures relativement à la non-conformité et les mesures correctives nécessaires ont été prises.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les activités de recherche sur le grain de la CCG sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante : <http://grainscanada.gc.ca/research-recherche/iarm-mrsr-fra.htm>

**Résultat stratégique n° 4 : La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du régime de manutention des grains**

**Activité de programme : Défendre les droits des producteurs**

**Ressources financières (en milliers de \$)**

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
3 086	3 421	3 940

**Ressources humaines**

Prévues	Autorisations	Réelles
27	27	33

**Sommaire du rendement**

Résultat attendu : Satisfaction des producteurs à l'égard du système de manutention des grains <sup>1</sup>		
Indicateur <sup>1</sup>	Cible <sup>1</sup>	Résultats <sup>2</sup>
Réponse de la CCG aux plaintes des producteurs	Zéro plainte non résolue ou non traitée	Zéro plainte non traitée

<sup>1</sup> Conformément au nouveau Cadre d'évaluation du rendement de la CCG.

<sup>2</sup> Les résultats sont fondés sur les mécanismes de suivi de la CCG.

Le mandat de la CCG est de servir l'intérêt des producteurs en faisant observer la *Loi sur les grains du Canada*; par conséquent, elle a mis en œuvre bon nombre de programmes et de mesures de protection visant à garantir le traitement équitable des producteurs de grain. Cette activité de programme en compte trois : le programme d'agrément et de garantie, la répartition des wagons de producteurs et groupes de producteurs souhaitant expédier eux-mêmes leur grain, le programme d'aide aux producteurs, incluant le système d'appel concernant la qualité du grain.

Cette activité de programme appuie directement les priorités n° 1 (prestation continue du mandat de la CCG) et n° 3 (respect de la réglementation), étant donné que la CCG a le mandat de garantir le traitement équitable des producteurs au sein du système de manutention des grains. Il est nécessaire de s'occuper de la priorité n° 4 (mécanisme de financement durable de la CCG) pour maintenir la satisfaction des producteurs en ce qui a trait à l'exécution de diverses procédures et systèmes liés à leur protection.

La CCG s'efforce continuellement d'améliorer les programmes et les activités qui contribuent directement à l'exécution de son mandat consistant à faciliter le traitement équitable des producteurs au sein du système de manutention des grains agréé. La CCG a réussi à atteindre la cible de cette activité de programme et le résultat stratégique. En effet, en 2007-2008, il y a eu zéro plaintes non traitées en ce qui a trait aux programmes de protection des producteurs administrés par la Commission. Si la majorité des plaintes ont été résolues, il en reste encore quelques-unes sous enquête.

Les modifications proposées à la *Loi sur les grains du Canada* (projet de loi C-39) comprennent notamment des éclaircissements concernant le mandat de la CCG en précisant notamment que celle-ci agira directement dans l'intérêt des producteurs en ce qui a trait aux grains livrés en silos et aux négociants, à la détermination du grade et des impuretés et à la répartition des wagons de producteurs. L'élimination du programme de garantie de la CCG à l'endroit des producteurs est une autre modification proposée, elle bénéficiera aux producteurs en réduisant les obstacles pour les nouveaux venus dans le système de manutention des grains et en éliminant des frais obligatoires. Les modifications proposées visent également à élargir la disposition « sous réserve du classement et de la détermination des impuretés par l'inspecteur » de la CCG visant les livraisons aux silos primaires, pour y inclure toutes les livraisons des producteurs à une installation du réseau de manutention des grains. Pendant la période visée par le rapport, la CCG a collaboré étroitement avec les fonctionnaires d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres ministères et organismes, en vue de conseiller le ministre en ce qui a trait aux modifications contenues dans le projet de loi C-39.

Les difficultés associées à la protection des droits des producteurs sont liées au temps requis pour recueillir les faits auprès de toutes les parties, les étudier et prendre une décision. Pour ce qui est des wagons des producteurs, la difficulté consiste à trouver suffisamment de wagons pour répondre à la demande, en temps utile. On s'emploie à mettre en œuvre des stratégies visant à améliorer les résultats futurs, notamment un processus d'évaluation des risques qui permettra d'attribuer une cote de risque financier et une cote de risque global (élevé, moyen, faible) à tous les titulaires de licences. On travaille au recrutement d'un chef de la vérification et d'un réviseur des états financiers en vue de libérer nos vérificateurs de la conformité pour qu'ils puissent effectuer davantage de vérifications à cet égard. De plus, la CCG procède à l'élaboration d'un plan de communications sur l'agrément et les régimes de garantie.

Vous trouverez ci-après plus de précisions sur les trois principaux programmes associés à cette activité de programme et sur la manière dont la CCG s'y est prise pour assurer la protection des producteurs en 2007-2008 :

### **Programme d'agrément et de garantie**

- Pendant la période visée par ce rapport, au 31 mars 2008, la CCG avait délivré des licences pour 337 silos primaires, 43 silos de transformation, 15 silos terminaux, 13 silos de transbordement, et 106 négociants en grains. Il y a actuellement 35 sociétés non titulaires d'une licence à notre connaissance et qui doivent en obtenir une aux termes de la *Loi sur les grains du Canada*. Elles ont toutes amorcé le processus d'agrément. En 2007-2008, 23 titulaires de licences ont fait l'objet d'une vérification par la CCG et par Services de vérification Canada visant à s'assurer qu'ils disposent des garanties financières requises ; on a en outre rendu visite aux installations de l'un d'entre eux. La CCG a annulé une licence en février 2008, l'entreprise en question ayant informé la Commission qu'elle faisait « une cession volontaire ». La CCG a amorcé le processus consistant à récupérer la garantie et à finaliser les réclamations et les compensations. Le personnel de la CCG a répondu à toutes les situations de non-conformité en matière d'agrément ainsi qu'à toutes les préoccupations des producteurs en ce qui a trait au paiement équitable.

### **Programme de répartition de wagons de producteurs**

- La CCG assume la responsabilité pleine et entière de la répartition des wagons de producteurs, tant pour les grains de la Commission canadienne du blé (CCB) que pour les grains hors Commission. En 2007-2008, la CCG a travaillé en étroite collaboration avec la CCB, les sociétés céréalières et les sociétés ferroviaires dans un effort en vue de faire en sorte que les commandes de wagons de producteurs soient remplies en temps utile. La CCG a reçu et traité environ 11 300 demandes de la part de producteurs souhaitant obtenir des wagons et a répondu à toutes les plaintes concernant l'administration de la répartition des wagons de producteurs. Dans l'ensemble, on a noté une hausse importante de la demande pour les wagons de producteurs au cours des dix dernières années.

### **Programmes de soutien des producteurs**

- Le soutien des producteurs est assuré par de nombreux programmes et activités, notamment la médiation ou l'arbitrage des plaintes des producteurs concernant les transactions avec des sociétés céréalières agréées, la réinspection des échantillons à la demande des producteurs, l'analyse des plaintes relatives à la qualité et à la présence d'impuretés, ainsi que la collecte et la mise à jour de données sur la qualité des grains et de renseignements sur la manutention des grains et la mise à disposition des producteurs et d'autres parties intéressées de ces renseignements en vue de faciliter les ventes des producteurs et les décisions de marketing. Ces programmes visent à faire en sorte que les producteurs soient indemnisés convenablement pour la qualité et la quantité de grains expédiés par l'entremise du système de manutention des grains agréé. En 2007-2008, la CCG a répondu à toutes les plaintes des producteurs concernant le paiement reçu pour la qualité ou la quantité de grain expédié par l'entremise du système de manutention des grains agréé.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes et les activités qui contribuent à l'atteinte de ce résultat stratégique et à cette activité de programme, consultez le site Web de la CCG à l'adresse suivante : <http://grainscanada.gc.ca/protection-protection/iappm-mrspp.fra.htm>



## **SECTION III – RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

## Lien avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada

*Le rendement du Canada 2006-2007* est le septième rapport annuel du genre déposé au Parlement, qui fait état de la contribution du gouvernement fédéral au rendement du Canada en tant que nation. *Le rendement du Canada 2006-2007* s'articule autour des quatre grands secteurs de dépenses : les affaires économiques, les affaires sociales, les affaires internationales et les affaires gouvernementales. Les quatre résultats stratégiques et activités de programme de la CCG cadrent avec un important secteur de dépenses du gouvernement fédéral, les affaires économiques. À l'intérieur de ces secteurs de dépenses, treize secteurs de résultats du gouvernement fédéral constituent le cadre utilisé pour l'ensemble des rapports du gouvernement. Trois résultats stratégiques ou activités de programme de la CCG cadrent directement avec le secteur de résultat *Une économie axée sur l'innovation et le savoir* visé par le gouvernement du Canada, et y apportent leur contribution. En effet, ces programmes contribuent à l'objectif du gouvernement du Canada dans ce secteur qui est une économie diversifiée et avancée sur le plan technologique qui elle-même dépend d'une main-d'œuvre caractérisée par un large éventail de compétences, prête à réussir dans des industries établies ou émergentes, dans toutes les régions du pays. Le quatrième résultat stratégique ou activité de programme de la CCG cadre avec l'objectif suivant du gouvernement du Canada, *Un marché équitable et sécurisé*. Ce programme contribue à l'objectif du gouvernement du Canada dans ce secteur de résultat qui est un marché équitable et sécurisé qui permet de préserver et d'améliorer la confiance des consommateurs et représente un environnement optimal pour la compétitivité des entreprises.

Résultat stratégique de la CCG	Activité de programme de la CCG	Dépenses réelles 2007-2008		Cadre avec le secteur de résultat du gouvernement du Canada
		Budgétaires	Non budgétaires	
1. Un système d'assurance de la qualité du grain qui répond aux exigences changeantes des marchés céréaliers canadiens et internationaux	Prestation de services d'inspection et d'analyse	16 486 \$	0 \$	Une économie axée sur l'innovation et le savoir
2. Un système d'assurance de la quantité du grain qui répond aux besoins changeants de l'industrie céréalière	Prestation de services de pesée	1 549 \$	0 \$	Une économie axée sur l'innovation et le savoir
3. Des activités de recherche et développement qui accroissent les possibilités de commercialisation des grains canadiens	Recherches pour comprendre et évaluer la qualité des grains	10 511 \$	0 \$	Une économie axée sur l'innovation et le savoir
4. La défense des droits des producteurs de façon à ce que ces derniers soient traités équitablement au sein du régime de manutention des grains	Défense des droits des producteurs	3 414 \$	0 \$	Un marché équitable et sécurisé

Les montants déclarés dans ce tableau sont le résultat des recettes disponibles moins les dépenses totales, telles qu'elles ont été déclarées dans les comptes publics.

**Tableau 1 : Comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles (incluant les ETP)**

(en milliers de \$)	Dépenses réelles 2005-2006	Dépenses réelles 2006-2007	2007-2008			
			Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Prestation de services d'inspection et d'analyse <sup>1</sup>	42 535	41 566	50 279	50 279	55 729	46 257
Prestation de services de pesée <sup>1</sup>	12 637	12 316	14 969	14 969	16 592	13 830
Recherches pour comprendre et évaluer la qualité des grains	10 077	9 582	7 663	7 663	8 494	10 511
Défense des droits des producteurs <sup>1</sup>	4 895	3 740	3 086	3 086	3 421	3 940
<b>Total</b>	<b>70 144</b>	<b>67 204</b>	<b>75 997</b>	<b>75 997</b>	<b>84 236</b>	<b>74 538<sup>2</sup></b>
Moins : Recettes non disponibles						
Plus : Coût des services reçus sans frais	803	352	1 678	1 678	1 678	409
<b>Total des dépenses de la Commission</b>	<b>70 947</b>	<b>67 556</b>	<b>77 675</b>	<b>77 675</b>	<b>85 914</b>	<b>74 947</b>
<b>Équivalents temps plein</b>	<b>635</b>	<b>631</b>	<b>664</b>	<b>664</b>	<b>664</b>	<b>648</b>

<sup>1</sup> Comprend les activités liées au fonds renouvelable de la CCG.

Ce tableau présente les sommes totales correspondant au fonds renouvelable et aux crédits budgétaires pour le budget principal des dépenses, aux dépenses prévues, au total des autorisations et aux dépenses réelles.

La différence entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'élève à 8 239 000 \$, ce qui reflète les montants de 7 300 000 \$ approuvé dans le Budget de 2007, de 154 000 \$ assumé pour la vérification interne, de 60 000 \$ pour le report prospectif du budget de fonctionnement de 2006-2007, de 485 000 \$ reçu du Conseil du Trésor pour les indemnités de départ et de 240 000 \$ pour les conventions collectives.

La différence entre le total des dépenses réelles et le total des autorisations reflète l'excédent du fonds renouvelable de la CCG qui est d'environ 9,6 millions de dollars.

La différence entre le total des dépenses réelles et prévues pour le coût des services reçus sans frais découle d'une surévaluation des dépenses prévues pour 2007-2008 dans le RPP, qui auraient dû être de 396 000 \$.

<sup>2</sup> Les dépenses totales, telles qu'elles apparaissent dans les états financiers de la CCG ont été vérifiées par PricecoopersWaterhouse.

**Tableau 2 : Postes votés ou législatifs**

Poste voté ou législatif (en milliers de \$)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2007-2008			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
40	Dépenses de fonctionnement	30 940	30 940	30 940	30 940
40a	Dépenses liées aux programmes	-	-	8 239	7 600
(S)	Fonds renouvelable de la CCG	(127)	(127)	(127)	(127)
(S)	Cotisations aux avantages sociaux des employés	3 919	3 919	3 919	3 919
	<b>Total</b>	<b>34 732</b>	<b>34 732</b>	<b>42 971</b>	<b>42 332</b>

Le sommaire des crédits approuvés représente le montant du financement accordé à la CCG en vertu des postes votés approuvés. Il sert à comparer le budget principal des dépenses, les dépenses prévues et le total des autorisations par rapport aux dépenses réelles de la CCG.

La différence entre les dépenses prévues et le total des autorisations s'élève à 8 239 000 \$, ce qui reflète les montants de 7 300 000 \$ approuvé dans le Budget de 2007, de 154 000 \$ assumé pour la vérification interne, de 60 000 \$ pour le report prospectif du budget de fonctionnement de 2006-2007, de 485 000 \$ reçu du Conseil du Trésor pour les indemnités de départ et de 240 000 \$ pour les conventions collectives.

Les affectations réelles diffèrent de l'état financier du fonds renouvelable par 733 000 \$. La CCG a reçu le recouvrement d'une indemnité de départ du Conseil du Trésor et l'a enregistré comme une réduction des dépenses au lieu de l'enregistrer comme un revenu d'affectation. Le financement reçu par la CCG à l'appui des vérifications internes n'a pas été utilisé en raison d'un retard dans le recrutement.

### **Tableau 3 : Sources de revenus disponibles**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sources de revenus disponibles de la CCG, rendez-vous à l'adresse Internet suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>

### **Tableau 4 : Fonds renouvelable**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds renouvelable de la CCG, rendez-vous à l'adresse Internet suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>

### **Tableau 5 : Frais d'utilisation/Frais d'utilisation externes**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais d'utilisation de la CCG, rendez-vous à l'adresse Internet suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les frais d'utilisation externes de la CCG, rendez-vous à l'adresse Internet suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>

### **Tableau 6 : Réponse aux comités parlementaires et vérifications externes**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les réponses aux comités parlementaires et vérifications externes de la CCG, rendez-vous à l'adresse Internet suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>

### **Tableau 7 : Vérifications internes et évaluations**

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les vérifications internes et les évaluations de la CCG, rendez-vous à l'adresse Internet suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>

### **Tableau 8 : Politiques concernant les voyages**

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les politiques concernant les voyages de la CCG, rendez-vous à l'adresse Internet suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2007-2008/index-fra.asp>

### **Tableau 9 : États financiers de la CCG**

Pour consulter les états financiers vérifiés de la CCG pour 2007-2008, rendez-vous à l'adresse Internet suivante : <http://grainscanada.gc.ca/Pubs/corporate/finance/financcg08-fra.pdf>

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables de la comptabilité d'exercice. Les renseignements supplémentaires non vérifiés présentés dans les tableaux financiers du Rapport ministériel sur le rendement sont préparés selon la comptabilité de caisse modifiée afin d'assurer la compatibilité avec le processus de rapport basé sur les crédits parlementaires.

## **SECTION IV – AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT**

## **Services généraux de la CCG**

Les services généraux de la CCG comprennent les fonctions de soutien de l'organisme comme la gestion des ressources humaines, la technologie de l'information, les services statistiques, les communications, les finances, la politique et la planification, l'administration, et la santé et sécurité ainsi que le développement de l'organisme. Ces fonctions permettent à la CCG d'entreprendre les activités nécessaires pour atteindre ses résultats stratégiques et se traduisent par un rendement accru, une hausse de la productivité des employés et une communication efficace avec l'industrie et les producteurs. Les résultats obtenus dans ce domaine ont été mesurés en évaluant l'efficacité de certaines activités et de certains outils de mesure liés à des programmes précis, comme la compétence du personnel, le nombre d'accidents, le respect des exigences législatives et les gains d'efficacité résultant de l'exploitation judicieuse des technologies de l'information.

## **Gestion des ressources humaines**

Un effectif compétent et motivé est essentiel à la capacité de la CCG d'offrir ses services à la population canadienne. En 2007-2008, la CCG a inauguré un processus officiel de planification intégrée des activités et des ressources. En prévision de 2008-2009, on a procédé à une vérification de ce processus en vue de déterminer les possibilités d'amélioration, et les recommandations qui en sont issues ont été incorporées dans nos plans. Cette année, la mise en œuvre du système informel de résolution des différends s'est poursuivie à la CCG ; cette deuxième année d'existence a permis tant aux employés qu'aux gestionnaires d'améliorer considérablement leurs compétences à cet égard et de repérer plus rapidement les problèmes et les solutions. En septembre 2007, la CCG a lancé le programme de Perfectionnement professionnel et de reconnaissance du mérite (PPRM). Ce programme à volets multiples rassemble les gestionnaires, les superviseurs et les employés autour de l'idée que les travaux qu'ils accomplissent, et la façon dont ils les accomplissent, permettent à la CCG d'atteindre son résultat stratégique, de réaliser ses activités de programme et d'obtenir les résultats attendus au chapitre des ressources humaines. La bonne mise en œuvre de ce programme est un important aspect du Cadre de gestion de l'effectif de la CCG. Il est lié à d'autres initiatives de la CCG, se rapportant notamment aux compétences, à l'évaluation du rendement et à la planification des ressources humaines.

La gestion efficace des ressources humaines en 2007-2008 a contribué positivement au rendement individuel et a amélioré le milieu de travail de la CCG, ce qui a en retour favorisé l'atteinte de l'ensemble des résultats stratégiques et des activités de programme de la Commission.

## **Initiatives gouvernementales**

Malgré sa taille réduite et ses ressources limitées, la CCG est fière de sa capacité à appuyer les initiatives visant l'ensemble de l'administration fédérale. Une saine gestion reflète non seulement un bon rapport coût-efficacité, mais également l'engagement de la CCG à l'égard d'autres initiatives gouvernementales, comme le Cadre de responsabilisation de gestion, la prestation de services dans les deux langues officielles, le projet Gouvernement en direct (GED), l'initiative de

réduction des formalités administratives et le besoin d'établir des partenariats efficaces avec d'autres organismes gouvernementaux pour servir efficacement les Canadiens et les Canadiennes. Le succès dans ce domaine sera mesuré en surveillant les résultats de certaines activités entreprises pour atteindre divers objectifs visant l'ensemble du gouvernement et en comparant le rendement des programmes, des unités et des individus par rapport aux cibles de rendement.

### **Collaboration et partenariats avec d'autres organismes gouvernementaux**

La CCG a poursuivi sa collaboration avec les partenaires du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, en siégeant à des comités qui cherchent notamment des technologies susceptibles de permettre de déceler une faible quantité de produits génétiquement modifiés (matériel adventice) présente dans des expéditions de céréales, à mettre en œuvre les règlements des pays importateurs conformément au Protocole international sur la biosécurité et l'agriculture moléculaire. La CCG a également participé à des réunions bilatérales avec des représentants des gouvernements chinois et indiens et à des réunions de l'Initiative nord-américaine sur la biotechnologie (INAB). Ces réunions visaient à se renseigner sur les capacités de l'industrie céréalière du point de vue de la ségrégation dans chaque pays et à collaborer en vue de la coordination des systèmes réglementaires pour les produits de la biotechnologie, dans l'objectif commun de prévenir la désorganisation future du commerce.

La CCG a continué d'offrir le contrôle phytosanitaire des silos pour le compte de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) de manière à éliminer le chevauchement des services. Aux termes d'un protocole d'entente avec l'ACIA, la CCG a inspecté au total 217 silos partout au Canada, 17 navires dans le Port de Churchill, et fourni des renseignements concernant 1 877 échantillons soumis en vue d'obtenir des certificats phytosanitaires délivrés par l'ACIA. En outre, la CCG a fourni 537 échantillons de graines de mauvaises herbes à l'ACIA dans le cadre d'un projet commun, pour la mise à jour de leur base de données sur les mauvaises herbes.

La CCG a poursuivi l'inspection des grains pour le compte du service d'inspection des grains des États-Unis dans l'Est du Canada, conformément à l'entente de service conclue pour faciliter le mouvement des grains.

### **Cadre de responsabilisation de gestion**

En 2007-2008, la CCG a continué de poursuivre les objectifs des dix éléments faisant partie du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG). À la fin de la vérification de la ronde V du CRG, en mars 2008, la CCG a déterminé trois secteurs prioritaires où concentrer ses efforts. Il s'agit de la Vérification interne, la Gestion des risques et des Rapports au Parlement. Le chef de l'exploitation poursuit ses pourparlers avec le Conseil du Trésor concernant la création d'un poste de dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, et on travaille à sa classification. On prévoit un examen et une mise à jour du Profil de la gestion des risques à la CCG pour l'automne 2008, et les efforts en vue de produire des rapports supplémentaires sur les projets se poursuivent. Par ailleurs, on procède actuellement à la mise en œuvre de modifications à la manière dont la CCG présente ses rapports au Parlement par l'entremise du RPP et du RMR.